



DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT



Observatoire national
DE LA PAUVRETÉ
et de
L'EXCLUSION SOCIALE



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

**PROFILS, PARCOURS, ET CONDITIONS DE VIE A L'ISSUE
D'EPISODE(S) SANS-DOMICILE**
Post-enquête qualitative à l'enquête nationale logement - INSEE 2013

Avril 2016

Etude réalisée par Marie Lanzaro

Avec la participation de Garance Clément et Vincent Lasserre

PEUPLES DES VILLES

penser et faire la ville

L'enquête nationale logement de 2013 (INSEE) est une opportunité pour actualiser les connaissances détenues sur les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel. Elle permet de les caractériser (profils et conditions de logement) et ouvre la possibilité – dans le cadre des post-enquêtes qualitatives - de questionner les parcours individuels.

Analyser les difficultés de logement par les parcours apparaît comme une piste féconde pour mieux appréhender les processus à l'œuvre, les facteurs de risque et à l'inverse ceux susceptibles de protéger les ménages de - nouvelles - ruptures (Castel, 2009).

Dans cette étude, deux axes de réflexion ont été adoptés, celui des processus d'entrée et de sortie de l'absence de logement et celui du déroulé des parcours une fois un logement de droit commun réintégré. En conséquence le choix a été fait d'une démarche rétrospective à partir d'un même point d'arrivée : l'occupation d'un logement personnel de droit commun. Cela nous assurait la possibilité d'analyser sur un temps long les parcours individuels, de saisir et d'interroger les conditions de sorties de l'absence de logement (le rôle de l'assistance et des différents segments de l'offre de logements) et finalement le sens pris par les trajectoires sur la durée. L'objet « trajectoires résidentielles » s'est avéré heuristiquement fécond pour analyser la dimension individuelle, structurelle et conjoncturelle de l'absence de logement.

Matériaux mobilisés

L'appel à post-enquête nous a d'abord permis de toucher une population difficilement identifiable et atteignable : les personnes logées qui par le passé ont connu, à une ou plusieurs reprises, l'absence de logement personnel. Il nous permettait également de croiser une approche quantitative et qualitative. Ainsi, les matériaux sur lesquels repose cette étude sont issus de l'exploitation statistique des enquêtes Logement et Sans-Domicile (de l'INSEE)¹ et de la passation de 22 entretiens².

L'enquête par entretien cible les ménages enquêtés par l'ENL ayant déclaré avoir connu au moins un épisode hors du logement de droit commun et un recours à l'hébergement (centres d'urgence, d'insertion, de stabilisation, maternel), à l'hôtel ou à un logement dont la prise en charge était financée par une association, entre 1980 et 2010.

Filtres constitutifs de l'échantillon qualitatif

Filtre 1	Passation de l'enquête logement – identification anciens sans-domicile au sens large du terme	5 117 pers.enquêtées
Filtre 2	Accepte d'être à nouveau contacté pour une post-enquête qualitative (sujet non renseigné)	105 pers.
Filtre 3	Coordonnées disponibles / valides	55 pers.
Filtre 4	Accepte l'entretien	22 pers.

Le choix a été fait d'une approche biographique, la moins directive possible. Il était néanmoins précisé que l'entretien se déroulerait autour de leur parcours résidentiel et des difficultés de logement.

Les matériaux qualitatifs ont été complétés par une analyse statistique des données recueillies dans les enquêtes logement³ et sans-domicile. Ces analyses visaient à :

- comparer les profils des personnes qui ont connu au moins un épisode sans logement personnel de celles qui n'en ont jamais connu.
- comparer les profils de celles qui ont connu plusieurs épisodes sans logement personnel et de celles qui n'en ont connu qu'un.

¹ Exploitations statistiques réalisées par Vincent Lasserre.

² Réalisés avec la collaboration de Garance Clément.

³ Les réponses au questionnaire des personnes enquêtées qualitativement sont de fait incluses dans l'analyse statistique.

- étudier les conditions de logement des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel et notamment de spécifier leurs caractéristiques selon leur statut d'occupation.

Un premier niveau - descriptif - a consisté à analyser les données sous forme de tris à plat. Dans un second temps, des analyses multivariées et des régressions ont permis d'affiner les résultats en systématisant la démarche de caractérisation des anciens sans-domicile et de tester les variables les plus significatives pour expliquer le risque d'avoir connu l'absence de logement.

Cibles et effectifs de chaque exploitation :

Enquête	Enquête par entretien	Exploitations quantitative et statistiques	
		ENL	SD
Catégories mobilisées	Personnes enquêtées dans le cadre de l'ENL qui ont déclaré avoir été hébergées par une association, qui ont accepté d'être contactées dans le cadre d'une post-enquête et qui ont finalement accepté l'entretien.	Personnes appartenant à un ménage ordinaire / Personnes qui ont connu une situation hors du logement ordinaire non choisie (<u>excluant celles qui ont "seulement" eu recours à un hébergement chez un tiers⁴</u>)	Personnes sans-domicile/ personnes logées qui recourent à des services d'aides et qui par le passé ont connu l'absence de logement (rue ou hébergement institutionnel)
Effectifs bruts	22 pers.	45 533 / 1 667 pers.	4 015 / 238 pers.
Effectifs pondérés ⁵	22 pers.	45 248 679 / 1 600 000 pers.	75 152 / 5 900 pers.

Les anciens sans-domicile : mieux dotés que les sans-domicile mais plus précaires que les ménages ordinaires

Deux facteurs discriminants ressortent dans la probabilité d'avoir été sans-domicile : le fait d'être un homme et d'être étranger. Les personnes ayant déclaré au moins un épisode sans logement personnel, sont majoritairement des hommes (52%), le fait d'être un homme multiplie par 1.22 la probabilité d'avoir été sans-domicile. 14% sont étrangers (contre 6% de l'ensemble des ménages), être né à l'étranger multiplie par ailleurs par 1.66 la probabilité d'avoir connu un épisode sans logement.

A cela s'ajoute le fait d'être célibataire et divorcé (60% des anciens sans-domicile sont divorcés contre 43% dans le reste de la population). Moins souvent en couple (51% contre 71%), ils vivent néanmoins aussi souvent avec des enfants que le reste de la population (42%).

Les personnes qui ont été sans-domicile sont également moins diplômées que le reste de la population. Bien que 42% d'entre elles déclarent occuper un emploi au moment de l'enquête, elles sont plus concernées par les emplois à durée limitée ou à temps partiel. Elles sont surreprésentées dans la catégorie des ouvriers (36%) et des employés (33%). Les anciens sans-domicile sont par ailleurs plus pauvres que ceux qui n'ont jamais connu l'absence de logement. Un quart d'entre eux (25%) appartient au premier décile de revenu (contre 9% des autres ménages). Pour autant 20% appartiennent aux quatre derniers quintiles de revenus (c'est moitié moins que les autres ménages). Bien qu'une part non négligeable occupe un emploi, ils sont plus souvent confrontés à la précarité et à la pauvreté.

Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel partagent des caractéristiques communes avec les personnes actuellement sans-domicile. Elles sont peu dotées en diplôme, appartiennent aux mêmes catégories socio-professionnelles et aux segments les plus pauvres de la population. Elles sont fréquemment divorcées. Pour autant elles s'en démarquent sur plusieurs points. Le fait d'être une femme et d'être né en France distingue ces deux populations et agirait comme une dotation favorisant la sortie de la condition sans-logement. Le fait d'être marié et d'avoir des enfants

⁴ Le profil des hébergés chez un tiers est bien plus proche de celui de la population logée qui n'a jamais été dépourvue de logement personnel que de celui des autres personnes qui déclarent avoir connu une situation d'absence de logement personnel. Dans la mesure où ils tiraient les résultats obtenus vers la moyenne et écrasaient la spécificité des anciens sans-domicile nous avons fait le choix de les écarter de l'analyse statistique.

⁵ Les exploitations statistiques se font sur les effectifs pondérés.

distingue également les personnes logées de celles qui demeurent sans-domicile. Pour autant nous ne pouvons déterminer de lien de cause à effet avec la sortie de la condition sans-logement.

L'absence de logement personnel: des ruptures à resituer dans un contexte donné

La majorité des personnes enquêtées dans le cadre d'entretien vivaient dans un logement personnel avant d'en être dépourvues.

Divers motifs sont évoqués pour expliquer le départ du logement occupé: séparation conjugale, migration, problèmes financiers, émancipation (études, ou insertion professionnelle). Ces événements fondateurs (pour reprendre l'expression de Claudia Girola) ont impliqué dans certains cas de nouvelles ruptures de liens sociaux, fragilisant les personnes rencontrées. Ils ne peuvent pour autant expliquer à eux seuls l'absence de logement. Ils surviennent dans un contexte, territoire et dans une histoire donnés dans lesquels la personne ou famille se trouve mise en difficulté pour faire face à l'absence de logement. Les ruptures sont toujours survenues dans un contexte dans lequel les personnes se trouvaient particulièrement vulnérables et dans lequel les conditions d'accès à un logement de droit commun étaient trop exigeantes. C'est pour certaines parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions requises pour prétendre au parc social ou pour accéder à un logement dans le parc privé et pour d'autres parce qu'aucune offre accessible n'était disponible lorsqu'elles en ont manifesté le besoin qu'elles se sont trouvées mises en difficultés vis-à-vis du logement.

Les solidarités privées et publiques: palliatives et complémentaires

Les solidarités privées et publiques jouent toutes deux un rôle non négligeable à la fois pour faire face à l'absence de logement et pour en recouvrer un.

- La mise à l'abri

Dans cette étude, le recours à l'hébergement institutionnel est la dernière solution mobilisée par les personnes rencontrées (faisant écho aux résultats de notre thèse, Lanzaro, 2014). Le plus souvent, avant de solliciter et d'intégrer une structure d'hébergement ou un hôtel, les personnes cumulent diverses modalités de mises à l'abri. Ces dernières varient en fonction des ressources dont disposent les personnes enquêtées (tant financières que sociales). Lorsqu'elles quittent le logement qu'elles occupent certaines personnes parviennent pendant un temps à se débrouiller par elles-mêmes (en sous-louant un appartement, louant une chambre d'hôtel etc.). La majorité des personnes enquêtées sollicitent cependant – à un moment donné - des tiers pour se mettre à l'abri (amis, famille, compatriotes, fidèles fréquentant la même Eglise etc.).

Lorsqu'il est mobilisé et possible, l'hébergement chez un tiers joue un rôle important d'ajustement face aux difficultés de logement. Il agit également comme un réseau d'insertion dans la société française pour les personnes inscrites dans un parcours migratoire (voir sur ce point Timera, 2000). L'hébergement chez un tiers est mobilisable très rapidement et plus facilement que l'aide institutionnelle. Dans ce contexte, l'impossibilité de mobiliser les solidarités familiales et la vulnérabilité relationnelle accroissent le risque de marginalisation (Chauvière, Messu, 2003).

Cette aide – en donnant un temps de répit – permet aux personnes rencontrées de se stabiliser, d'examiner les diverses possibilités qui s'offrent à elles. Les conditions de vie, la promiscuité, le manque d'intimité, les tensions que cela engendre aboutissent plus ou moins rapidement à la fin de la période d'hébergement. La précarité du type d'habitat mobilisé pour faire face aux difficultés de

logement augmente alors rapidement. Les personnes rencontrées se tournent en effet vers les hôtels (de tourisme ou meublés) ou encore vers des locaux impropres à l'habitation.

En plus d'être inégalement dotées pour faire face à l'absence de logement, les personnes se révèlent inégalement dotées en connaissance de leurs droits et des dispositifs assistantiels auxquels elles peuvent prétendre. Rares sont les personnes à avoir connaissance du système de l'hébergement ou des démarches à initier pour pouvoir y accéder. C'est parce qu'elles ont été informées (par un travailleur social, un compatriote, un ami) de l'existence de cette aide qu'elles le mobilisent. La diversité des parcours recueillis et des voies d'accès à l'hébergement montre qu'il n'y a pas une façon « prévue » ou « prévisible » d'entrer dans ce système et que celui-ci est peu ou mal connu

- Un appui pour recouvrer un logement

Les parcours d'hébergement institutionnel montrent une pluralité d'étapes infra-résidentielles (de changement de modes d'hébergement) et diverses conditions de prise en charge avec comme récurrence la difficulté à vivre en collectivité sur la durée.

Lorsqu'il est abordé, l'accompagnement social dont elles bénéficient en parallèle de la mise à l'abri est toujours présenté dans ce qui les a aidées à sortir de l'hébergement et de l'absence de logement (orientation dans les démarches à accomplir, mise en relation, informations ou appui financier).

Les sorties de l'hébergement ne se font pas toutes vers un logement personnel mais toutes vers un logement. Certaines sont à nouveau hébergées chez un tiers, d'autres sont sous locataires etc. La majorité des personnes rencontrées est sortie de la situation sans logement par l'accès à un logement dans le parc social. Les durées de prises en charge varient en fonction de cette issue. Déjà Cécile Brousse constatait (à partir de l'enquête ES 2004) que la durée de prise en charge est d'autant plus longue que la destination à la sortie est stable (Brousse, 2008).

On constate par ailleurs pour les personnes rencontrées que celles qui ont été dépourvues de logement avant les années 2000 sont dépourvues de logement moins longtemps que celles qui connaissent cette situation dans les quinze dernières années. Le fait d'être en famille, de disposer de ressources – notamment issues d'un emploi – et de disposer d'une situation administrative claire (titre de séjour, divorce en cours, reconnaissance de la garde partagée etc.) garantit également un accès au logement plus rapide.

Dans la plupart des parcours recueillis la sortie de l'absence de logement coïncide avec la sortie de l'hébergement. Pour autant elle ne découle pas d'un changement clé dans la situation individuelle ou du ménage ou un enchaînement de causes données. Progressif, le processus de sortie se traduit pour certaines personnes certes par un retour vers l'emploi, l'obtention de ressources stables, la régularisation de leur situation administrative, l'accès aux droits etc. Mais il ne se réduit jamais aux seules caractéristiques et capacités individuelles. Comme l'avancait Pascale Pichon (2010), la sortie de l'absence de logement et l'accès au logement de droit commun sont également rendus possibles par des opportunités et par des appuis, des tiers médiateurs qui jouent un rôle non négligeable. L'accès au logement qu'il soit social ou privé est souvent médiatisé par un proche ou par un professionnel (travailleur social, contact au sein d'un bailleur etc.).

L'accès à un logement consacre d'ailleurs, selon les personnes enquêtées, la possibilité de « passer à autre chose » ou de retrouver un mode de vie plus proche de celui connu auparavant (Pitrou, 1978). Les ménages poursuivent ensuite le fil de leur vie (professionnelle, familiale etc.) et parcours résidentiel. Ce dernier se stabilise ou bien consacre une trajectoire ascendante à mesure que leurs conditions de logement s'améliorent et s'ajustent à leurs besoins et aspirations. La stabilisation ou l'ascension résidentielle n'excluent pas pour autant de nouvelles difficultés.

Un confort en matière de logement à nuancer

La majorité des anciens sans-domicile vivent dans des logements disposant du confort sanitaire de base. Ils disposent de wc, de sanitaires, d'une alimentation en eau chaude. Pour autant ils sont plus sujets à rencontrer des problèmes dans leur logement (de froid, d'humidité, de surpeuplement).

	Logement qui présente des signes d'humidité	Froid dans le logement pour cause de mauvaise isolation	Surpeuplement	Désir changer de logement
Anciens sans-domicile	32,6%	14,4%	22,0%	41,0%
Ménages jamais confrontés à l'absence de logement	19,9%	6,7%	7,8%	20,0%

Les personnes qui ont connu l'absence de logement personnel subissent le mal logement dans son ensemble mais ce sont les dimensions économiques du logement (coût, petitesse) qui priment devant les problèmes ayant trait au froid et à l'humidité. Il apparaît que les propriétaires sont plutôt concernés par des problèmes physiques de logement liés au chauffage notamment, tandis que les locataires par des problèmes liés au peuplement du logement et à son coût.

Corroborées par les récits recueillis, les ménages enquêtés élaborent deux types de projets pour négocier les difficultés rencontrées dans leur logement et améliorer leurs conditions de vie. Les propriétaires échelonnent dans le temps les travaux requis tandis que les locataires impulsent des projets de mobilités qui tardent à se concrétiser. Pour les uns se sont les frais que cette mobilité implique (frais d'agence, dépôt de garantie alors que la précédente n'a pas été remboursée etc.), pour les autres ce sont les délais intrinsèques à une demande de mutation dans le parc social – dans les zones les plus tendues – qui sont en cause.

Des difficultés financières qui perdurent sans mettre en cause l'insertion dans le logement

Plus précaires et plus pauvres que l'ensemble des ménages, ceux qui ont connu l'absence de logement personnel sont plus nombreux à percevoir des aides au logement – donnant à voir leur plus grande dépendance en termes de solvabilisation. Celle-ci est maximale pour les locataires du parc social (70%). Malgré ces aides 13% des personnes qui ont connu l'absence de logement personnel estiment que leur logement est trop cher (contre 7% de l'ensemble des ménages).

Un quart des ménages qui ont connu l'absence de logement a rencontré au cours de 24 derniers mois des problèmes financiers pour honorer son loyer, ses charges (21% des anciens sans-domicile locataires contre 6% de l'ensemble des locataires) ou pour rembourser son prêt immobilier (4% des anciens sans-domicile propriétaires). En revanche moins de 10% sont en impayés au moment de l'enquête (7% des anciens sans domicile locataires et 0.2% des propriétaires).

Dans l'enquête qualitative les personnes qui mentionnent des difficultés financières (7 sur 22) apparaissent dépendantes des solidarités privées mais également des services d'assistance institutionnelle pour faire face aux difficultés rencontrées. Selon le degré de difficultés, cette aide s'est traduite en nature (bons alimentaires, nourriture ou bien relogement), financièrement (crédit) ou par un accompagnement notamment dans la mise en place d'un plan d'apurement des dettes. A cela s'ajoutent des stratégies individuelles telles qu'une restriction en matière de consommation d'eau, de chauffage leur permettant de réduire leurs dépenses.

L'enquête Sans-domicile comptabilise 5 917 personnes logées qui par le passé ont connu l'absence de logement et qui en 2012 recourent à des services d'aides de type restauration ou hébergement (58% des logés enquêtés).

Cette propension aux difficultés financières peut laisser craindre la perte à nouveau du logement occupé. L'ENL, recense 500 000 personnes confrontées à deux reprises ou plus à l'absence de logement soit un tiers des anciens –sans domicile (hors hébergement chez un tiers).

Les personnes ayant connu plus d'un épisode sans logement personnel en ont connu en moyenne 2.6 et ont plus souvent vu leur dernier épisode sans-domicile se clore après 2007 (en comparaison à celles qui n'en ont connu qu'un). Les personnes qui ont connu plusieurs épisodes sans-domicile sont plus précaires, moins dotées et donc plus vulnérables que celles qui n'en ont connu qu'un. Pour autant et paradoxalement elles présentent des caractéristiques qui les distinguent dans le sens d'une plus grande dotation que celles qui ont connu un seul épisode sans logement : on trouve plus de femmes, elles sont plus jeunes et de fait plus diplômées, plus souvent nées en France et accompagnées d'enfants, etc.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce paradoxe.

La plus grande jeunesse des ménages qui ont connu deux épisodes sans logement et plus ainsi que le caractère plus récent de leur absence de logement nous questionnent sur l'effet du contexte dans les difficultés rencontrées. La plus grande tension des marchés du logement – dans certaines zones géographiques –, les difficultés à décohabiter du domicile parental et de manière plus générale la plus difficile insertion professionnelle pour les plus jeunes agiraient comme un élément déterminant pour comprendre le renouvellement de situations d'absence de logement.

Ces tendances nous interrogent également sur le fait, que parmi les ménages les plus en difficulté, les plus vulnérables – qui se manifestent ici par l'absence à plusieurs reprises de logement – ce seraient les mieux dotés (en ressources financières, sociales, culturelles mais également symboliques), qui s'en sortiraient. A mesure que le nombre d'épisode sans logement croît l'écart se creuserait entre ceux et celles qui ont une chance de s'en sortir et d'accéder à un logement de droit commun.

Parcs privé, social, propriété : des rôles distincts au sein des parcours des anciens sans-domicile

Les anciens sans-domicile occupent le plus souvent un logement dans le secteur locatif (60%, également répartis entre le parc privé et le parc social).

Chacun des parcs jouent un rôle distinct dans le parcours de sortie et plus globalement dans le parcours résidentiel des anciens sans domicile.

Le parc social est celui qui accueille le taux le plus important d'anciens sans-domicile. L'ENL permet d'estimer à 8% leur part au sein de ce parc, soit 461 255 ménages. C'est par ailleurs lui qui accueille la fraction la plus modeste et précaire des anciens sans-domicile. On y retrouve également les ménages qui ont connu la plus longue période sans-domicile, consacrant leur plus grande dépendance à une offre de logement abordable. Le parc social joue de fait un rôle déterminant dans la mesure où il leur assure des conditions de vie plus confortables que le parc privé et à un loyer plus accessible. Les ménages qui y résident ont peu de perspectives de sortie vers le privé ou l'accession à la propriété et dépendent là encore souvent du parc social pour ajuster – dans la durée leurs conditions de logement aux évolutions de leur composition familiale et de leurs revenus. L'entrée dans le parc social est de fait souvent synonyme de stabilisation résidentielle.

Le parc privé loge 6% d'anciens sans-domicile. Leur profil est moins précaire que ceux qui occupent le parc social. Ces ménages mieux dotés, ont eu la possibilité de sortir de l'absence de logement plus rapidement en y accédant. Ils sont *a priori* moins dépendants du parc social. Pour autant on constate que le parc privé ne leur garantit pas toujours des conditions de logement satisfaisantes. Sur la durée, certains sont contraints de se tourner vers le parc social pour ajuster leurs conditions de logement à

l'évolution de leur composition familiale et à leurs ressources ou bien pour vivre dans un logement décent et confortable à un loyer abordable. D'autres, mieux dotés encore, ont l'opportunité d'accéder à la propriété. Le parc privé joue de fait un rôle de prélude à un accès au parc social ou à l'accession à la propriété.

On retrouve tout de même d'anciens sans-domicile parmi les propriétaires (2%). Ce sont les plus stables, les mieux dotés en ressources (culturelles, financières et sociales). Les personnes rencontrées en entretien ont eu accès à la propriété en zone détendue ou bien dans des communes peu attractives lors de leur accession à la propriété et dans certains cas en cours de gentrification au moment de l'enquête. Il est intéressant de relever que la plupart des ménages rencontrés aspirent à accéder à la propriété et à quitter leur statut de locataires. Elle est en effet présentée comme un gage de stabilité, de tranquillité pour eux mais également pour leurs enfants. Or, nous l'avons vu, la propriété ne garantit pas l'absence de difficultés et la capacité à y faire face avec les moyens détenus.

Les parcours de vie

L'analyse des parcours résidentiels montre qu'ils vont dans le sens d'une stabilisation et d'une amélioration des conditions de vie. Ils consacrent des trajectoires majoritairement ascendantes (sans exclure de nouvelles difficultés). Bien qu'elles soient mieux dotées que lorsqu'elles étaient dépourvues de logement, les personnes enquêtées demeurent pour certaines vulnérables du point de vue de leurs liens sociaux, de leur rapport à l'emploi et détiennent des ressources financières modestes. A partir des matériaux qualitatifs recueillis, on repère trois profils de parcours au sein desquels l'absence de logement est un indicateur plus ou moins significatif pour comprendre le sens de la trajectoire emprunté et le risque de se trouver à nouveau en difficulté vis-à-vis du logement.

Pour une partie des personnes enquêtées, l'épisode sans logement survient dans un parcours d'émancipation ou d'intégration à la suite d'une migration. Situé en début de carrière professionnelle, résidentielle, familiale – en France – il est instructif sur les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées, sur les effets déstabilisants d'une migration (infra-nationale ou internationale) et sur les méandres d'une procédure de régularisation en France. Cet épisode ne détermine pas le sens pris par les trajectoires mais marque bien les difficultés d'impulsion d'un parcours résidentiel dans un contexte de difficile insertion professionnelle, de contraintes administratives et sur des territoires où les marchés du logement sont particulièrement exigeants.

Une autre frange des personnes enquêtées manifestent un plus grand degré de précarité. L'épisode sans logement survient à la suite d'un événement déstabilisant à partir duquel les personnes n'ont pas réussi à rebondir avec leurs ressources. Cet épisode n'apparaît pas ici comme un accident de parcours mais comme le symptôme d'une plus grande vulnérabilité et précarité et de la faiblesse des ressources détenues pour faire face aux aléas de la vie – dans un contexte et un territoire donnés. L'équilibre atteint à la suite de la sortie de l'absence de logement apparaît comme étant plus fragile et les risques de déstabilisation plus grands en cas de nouvelles ruptures ou événement imprévisibles. Il s'agit ici de ménages qui disposent de faibles ressources ou instables mais surtout insuffisantes au vu de leur composition familiale. Ils sont de fait plus sujets à des difficultés financières mettant en péril leur insertion dans le logement.

Une dernière catégorie de personnes enquêtées est à la croisée des deux premières. Il s'agit de ménages qui ont pu connaître l'absence de logement en début de parcours ou une rupture soudaine qui les a profondément déstabilisés allant jusqu'à mettre en cause leur insertion dans un logement. Pour autant, à l'issue de l'absence de logement ces personnes ne sont ni suffisamment dotées pour être prémunies de toutes nouvelles difficultés en matière de logement ni vulnérables. Elles assument et

gèrent leur quotidien avec les ressources (souvent faibles) dont elles disposent. Leur insertion professionnelle, leur réseau familial et social leur assurent une certaine assise et stabilité. Leur situation tant économique que sociale apparaît comme étant moins précaire et vulnérable même si l'équilibre trouvé demeure fragile.

Pistes pour sécuriser les parcours

Certaines étapes de la vie, divers événements, la configuration familiale, le rapport à l'emploi (précaire) et les ressources disponibles sont autant d'éléments susceptibles de fragiliser et de mettre en péril une position résidentielle intégrée. Au vu de la vulnérabilité de certains ménages, du risque de déstabilisation liés à ces événements dans un contexte et dans une histoire de vie donnés, plusieurs leviers sont susceptibles de sécuriser les parcours de vie et de fait résidentiel.

La forte dépendance des personnes enquêtées à leur réseau de solidarité pose la question des inégalités en matière de ressources et de dotations. Un premier axe de nos préconisations porte sur la nécessité de repenser les protections individuelles en vue de mieux protéger les parcours.

Les personnes qui ont connu l'absence de logement ont un rapport souvent plus précaire à l'emploi et disposent de plus faibles ressources. Elles apparaissent plus vulnérables pour faire face aux aléas de la vie. Dans une logique préventive il conviendrait de dépasser le seul volet « sécurisation des relations locatives » et des « risques d'impayés » à l'œuvre lors des relogements des personnes sans-domicile (Lanzaro, 2014 ; Geste, 2016) et d'adopter une approche plus globale et préventive. En d'autres termes, il conviendrait de dépasser une approche strictement réparatrice pour mieux appréhender ce qui est à l'origine des impayés. Cela passe notamment par une meilleure solvabilité/solvabilisation des personnes aux ressources les plus modestes mais également des protections accordées pour faire face aux aléas de la vie lorsque le rapport à l'emploi se précarise (Castel, 2009).

Enfin, et dans la continuité de ces premières pistes, il convient de penser à l'offre de logement accessible à disposition des ménages les plus modestes. On l'a vu, l'entrée dans la condition de sans logement comme sa sortie se comprennent de manière dynamique et au croisement des caractéristiques individuelles et des opportunités en matière d'accès à un logement de droit commun. La possibilité d'accéder – rapidement – à un logement correspondant à son niveau de ressources et à sa composition familiale, notamment lorsque les ressources baissent ou lorsque la personne est contrainte de quitter son logement apparaît comme une condition primordiale pour prévenir une première rupture résidentielle et sur la durée de nouvelles. Au vu des niveaux de loyer et des conditions de logement qu'il propose le parc social a un rôle déterminant à jouer pour prévenir les ruptures résidentielles et pour stabiliser les parcours des personnes qui ont connu l'absence de logement – notamment dans les territoires où les marchés sont les plus tendus. La faible part d'anciens sans-domicile qui voient leur position résidentielle mise en péril sur la durée devrait agir comme un argument en faveur de leur relogement dans le parc social. Pour autant il n'est pas judicieux et souhaitable qu'il soit le seul parc auquel peuvent prétendre les plus modestes et précaires.